



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Chronotime AAAS : des couacs et du flou !

Depuis janvier 2024, le temps de travail des AAAS est géré sous Chronotime. La DASCO a édité un livret « Mode d'emploi Chronotime AAAS » à destination des collègues. Plusieurs problèmes apparaissent.

Erreur sur les heures de RTT générées en semaine extrascolaire, ça recommence !

Malgré nos alertes précédentes sur des erreurs de ce type, les « experts temps de travail » de la DASCO récidivent !

Nous avons pourtant déjà signalé des erreurs de grande ampleur en mars 2023 sur la gestion des congés des AAAS, à l'époque à partir de feuilles Excel : <http://www.supap-fsu.org/2023/03/temps-de-travail-des-aaas-vol-massif-de-rtt-depuis-debut-2023-et-toujours-aucune-information-de-notre-employeur-malgre-l-urgence.html>. La DASCO lésait les AAAS les mercredis périscolaires et les journées extrascolaires.

Grâce à notre vigilance, nous avons obtenu un rattrapage rétroactif pour l'ensemble des AAAS : <http://www.supap-fsu.org/2023/04/le-supap-fsu-obtient-le-rattrapage-retroactif-des-jrtt-non-creditees-aux-aaas-depuis-le-debut-2023.html>

Nous pensions que la DASCO avait pris bonne note de nos remarques...mais non ! En effet, il est indiqué page 6 du livret que les AAAS sont en **crédit de 14h15 à chaque semaine extrascolaire travaillée**.

C'est faux. Le crédit est de 14h45 (47h30 de travail effectué par rapport à l'obligation horaire hebdomadaire de 32h45) ! **Les AAAS sont de nouveau pénalisés de 30 minutes de RTT chaque semaine extrascolaire !**

Nous demandons à la DASCO de rectifier ce point et de nous confirmer que cette erreur regrettable n'a pas été reportée dans le paramétrage de Chronotime.

Des changements de planning des AAAS à 50% et 70% déconnectés de la réalité du terrain...et sans consultation du CST !

Autre sujet qui fâche, la modification des plannings des AAAS titulaires à 50% et 70%.

Sur la forme tout d'abord, ces modifications ont été présentées à l'occasion d'une réunion « agenda social » avec les syndicats. Nous avons alors été mis devant le fait accompli.

Ces nouveaux cycles n'ont fait l'objet d'aucune négociation avec les syndicats, ce qui est un premier problème.

Le deuxième problème est l'absence d'inscription de ces modifications du cycle de travail en CST (Comité Social Territorial), ce qui est pourtant une obligation pour la Ville (le CST est obligatoirement consulté sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services) !

Nous avons alerté la DASCO sur ce point et demandons que ces nouveaux plannings soient soumis à l'avis des représentants du personnel au CST DASCO de juin prochain.

Sur le fond, cela ne va pas non plus. **Encore une fois, des choix de gestion sont faits sans aucune prise en compte des besoins du service ni des souhaits des agents !**

Pour le 50%, la DASCO augmente le nombre minimum de semaines extrascolaires à travailler (de 2 à 4) et supprime l'interclasse du mercredi en maintenant le service de centre de loisirs.

Pour le 70% c'est à peu près la même logique. Ici, suppression du temps du soir (étude ou goûter), compensée par une augmentation du nombre minimum de semaines extrascolaires à travailler (de 4 à 6) et ajout du centre de loisirs du mercredi.

Résultat, les collègues vont devoir travailler plus sur des semaines extrascolaires où il n'y a pas de manque de personnels...et les CASPE vont devoir recruter des vacataires précaires supplémentaires pour travailler deux heures sur l'interclasse du mercredi ! Totalement délirant !

Dans les deux cas, les collègues ont découvert ces changements de cycle sur les formulaires de demandes de temps partiels pour lesquels ils n'ont eu que quelques jours pour se positionner. **Quel manque de respect pour les agent.es !**

Chronotime, un outil rigide inadapté aux cycles de travaux complexes

D'autres problèmes sont identifiés, dont l'origine est cette fois-ci la lourdeur du logiciel Chronotime.

Première illustration :

Les temps de prise de service, mais aussi l'heure hebdomadaire de réunion et les heures de préparation sont réparties de manière forfaitaire...et lunaire !

Bornes de travail sur Chronotime (mais pas dans la vraie vie) de 10h54 à 13h30 puis de 14h45 à 19h01 !!! Mais où vont-ils chercher tout ça ???

Au-delà de l'aberration de ces bornes, se cache un problème de fond. En effet, l'heure hebdomadaire de réunion (différente sur chaque structure lundi, ou jeudi, ou 30mn lundi/30mn jeudi) et les temps de préparation (répartition différente pour chaque AAAS sur la semaine) ne sont pas pris en compte au réel.

Résultat, une absence pour maladie d'un.e AAAS un jour périscolaire aura une conséquence sur son débit/crédit en JRTT sur Chronotime...sans tenir compte du temps de travail réellement effectué par l'agent.e ce jour-là habituellement (réunion d'équipe ou pas, temps de préparation...) !

Deuxième illustration :

Nous avons déjà pointé le problème de la **limite de 3,5 jours de JRTT max générés par mois**...alors qu'un mois de centre de loisirs d'été permet de générer jusqu'à 9 JRTT !

Alors que nous sommes dans un système acquisitif où les JRTT sont générées au gré des semaines extrascolaires travaillées le reste de l'année, **la DASCO**, pour contourner ce problème sur la période estivale, **va attribuer en amont les JRTT à chaque agent.e l'été en fonction de son temps de travail prévisionnel ...puis faire régulariser en septembre par les gestionnaires Chronotime.**

Ce point est très peu explicite dans le livret de la DASCO (on ne comprend pas la formulation et il n'est pas dit quand ces JRTT vont être ajoutées au compteur de l'agent.e).

Concrètement cela signifie qu'un.e AAAS qui aura été malade durant sa période de travail d'été se verra retirer des JRTT sur son compte en septembre ! Là aussi le logiciel montre d'évidentes limites, de même que la communication de l'employeur, illisible pour les collègues !

Nous demandons à la DASCO que ces points soient précisés et qu'une information claire soit délivrée aux AAAS.

Troisième illustration :

La valorisation du temps syndical reste ineffective à ce jour. Les collègues qui suivent des journées de formation syndicale ou les militant.es qui bénéficient de décharge syndicale, par exemple, ne bénéficient toujours pas de la valorisation en temps prévue pour ces situations (même dispositif que pour les journées de formation). La DASCO reconnaît la difficulté.

Nous demandons que des solutions soient mises en œuvre rapidement avec rattrapage rétroactif à début janvier 2024 pour les collègues concernées.

Pour conclure, le SUPAP-FSU demande à la DASCO une mise à jour du livret explicatif rectifiant les erreurs et tenant compte de nos remarques, ainsi qu'une information de chaque AAAS via des réunions organisées par la centrale en lien avec les CASPE d'ici l'été.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 23 avril 2024

Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97
Mail SUPAP-FSU DASCO : supapfsudasco@gmail.com